

Les modalités d'inscription changent

Pour voter lors des élections européennes du 26 mai, vous avez jusqu'au 31 mars pour vous inscrire sur les listes électorales. Autre nouveauté : avec la création du Répertoire électoral unique géré par l'INSEE, tous les électeurs disposent d'un identifiant national qui figurera sur la carte d'électeur envoyée avant les élections.

Il est important de vous inscrire si vous avez emménagé à Poitiers ou de faire votre changement d'adresse si vous avez déménagé à l'intérieur même de la ville, si vous venez d'avoir 18 ans ou si vous avez changé d'état civil. Pour cela, rendez-vous à l'Hôtel de ville, dans l'une des mairies de quartier ou sur service-public.fr, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour les élections suivantes, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6^e vendredi qui précède le scrutin.

